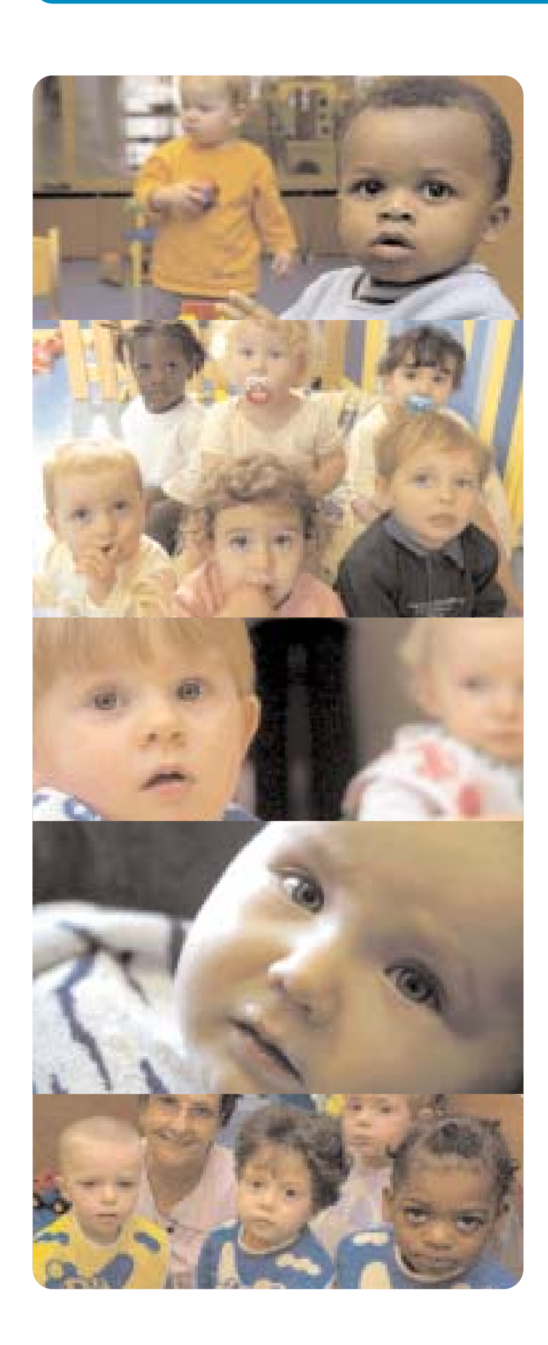


Un projet social et éducatif pour l'accueil du jeune enfant

Lyon, ville amie des enfants



L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de notre cité. Avec Yves FOURNEL, Adjoint chargé de l'Éducation et de la Petite enfance et toute mon équipe, nous en avons fait une priorité de ce mandat en plaçant l'accompagnement des jeunes Lyonnais au cœur de notre action.

Le plan d'action global que nous avons défini en 2001, dans le domaine de la petite enfance, sera achevé dès l'année prochaine, soit deux ans avant l'échéance que nous nous étions fixée au départ.

Résultat : plus de 700 berceaux nouveaux sont en cours de réalisation, qui vont accueillir plus de 1 000 enfants en accueil régulier ou occasionnel. Plus de 70 établissements petite enfance ont été mis en conformité avec les nouvelles normes de sécurité et d'accueil. Dix relais d'assistantes maternelles sont en cours d'ouverture et concernent plus de 300 assistantes et 900 enfants. Ils faciliteront ainsi la pratique de la garde partagée au domicile des parents.

Nous avons également développé les lieux d'accueil à destination des parents. Nous mobilisons tous les modes d'accueil dans leur diversité, en recherchant une meilleure complémentarité entre eux. Mais cet accroissement quantitatif de l'offre n'est réellement efficace qu'accompagné d'un effort qualitatif de même niveau et de la mobilisation de tous les acteurs de la petite enfance.

C'est pourquoi je veux personnellement adresser mes plus sincères félicitations et mes très vifs remerciements à l'ensemble des femmes et des hommes, agents municipaux, responsables associatifs, représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et élu(e)s qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet social et éducatif de la Ville de Lyon. Leur engagement sans faille a pleinement contribué à la réussite de ce projet politique ambitieux.

Il nous faut aujourd'hui poursuivre nos efforts car ce plan global d'action n'est pas figé, bien au contraire. Il doit s'adapter aux évolutions sociales et démographiques de notre ville, aux besoins sans cesse renouvelés de nos enfants et de leurs parents. Je souhaite que l'on agisse dans le même esprit de dialogue et de concertation qui a toujours prévalu dans nos relations avec les Lyonnaises et les Lyonnais.

Le travail d'analyse et de prospective du Conseil Consultatif de la Petite Enfance viendra enrichir cette démarche dynamique. De plus, les échanges qui vont se développer avec le Réseau des Villes Éducatrices dans le domaine de la petite enfance, à notre initiative, permettront de confronter nos expériences avec d'autres métropoles européennes comme Turin, Barcelone, Gênes, Genève, Paris, Nantes ou Rennes et bien d'autres villes encore, qui ont également fait de l'éducation la priorité des priorités.

Rigueur, ouverture et souplesse doivent guider cette démarche volontaire pour toujours mieux accueillir nos enfants dès le plus jeune âge. Ensemble, continuons à œuvrer pour l'avenir de Lyon !

Gérard COLLOMB
Sénateur-Maire de Lyon

La construction d'un projet social et éducatif pour l'ensemble des établissements d'acccueil du jeune enfant fait partie de la démarche «Lyon, ville éducatrice». Mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, mais aussi leur vie personnelle, associer les parents à la démarche éducative, constituent les objectifs prioritaires de ce projet.

Il intègre une identité territoriale de proximité (arrondissement et quartier) et sert d'appui au travail en réseau des différents partenaires et institutions, pour améliorer la cohérence et la complémentarité des réponses de chaque structure et des différents arrondissements.

Le projet social et éducatif est un outil d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux.

La mise en œuvre du projet social s'appuie sur des actions concrètes qui participent à la qualité d'accueil des jeunes enfants et des familles.

Il devra évoluer avec son environnement social. Il nécessitera donc une démarche dynamique qui ne se traduise pas pour autant par une instabilité qui serait préjudiciable au jeune enfant.

Cette capacité à évoluer s'appuiera sur l'évaluation et la concertation.

Lyon, ville des confluences, cosmopolite, riche des idées et de la population qui la composent, s'engage donc dans une logique de développement durable à travers sa préoccupation à préparer l'avenir et à «bien traiter» les tout-petits et leur famille.

L'UNICEF l'a reconnu en accordant à Lyon la qualité de «ville amie des enfants».

Yves FOURNEL
Adjoint délégué à l'Éducation et la Petite enfance

sommaire



remerciements

pour leur participation aux réunions «projet social d'arrondissement» et aux groupes techniques.

Les Élues petite enfance, l'Élue aux affaires sociales du 3e, l'Élu aux affaires scolaires du 7e et 5e, l'Élue aux affaires sociales et logement social au Maire du 6e, la Chargée de mission de la Direction de l'Action sociale du 5e, la Chargée de mission Petite enfance auprès de M. Fournel, la Responsable du service Direction Opérationnelle Petite Enfance, les coordinatrices territoriales Petite enfance, la coordinatrice thématique Projet social Ville de Lyon, les coordinatrices et les coordinateurs Projet éducatif local, la coordinatrice thématique du Projet Educatif Local, la Direction Prévention Santé Enfant, les directrices et les équipes des établissements «petite enfance» municipaux et associatifs, les relais assistantes maternelles : les animateurs et les membres du CA, les représentants des Conseils d'administration des établissements associatifs, les représentants des parents élus aux Conseils d'établissements des équipements municipaux (année 2002-2003), les parents d'Alex et de Claire, la présidente du foyer-résidence rue de Sèze, la présidente de la FEPEM, l'inspecteur d'Académie du 7e, l'inspecteur d'Académie du 5e, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de Rillieux-la-Pape, les directrices des écoles maternelles du 7e, du 5e, du 2e, du 9e, les médecins de circonscription de la PMI et les puéricultrices, le médecin et la puéricultrice de l'équipe départementale «petite enfance et handicap», les centres médico-psychologiques, le centre d'hébergement La Charade, le foyer La Croisée, le Jardin Couvert, l'association «Pour un centre social rue Bonnefoi», la MJC Montchat, le centre social Saint-Just, le centre social La Condition des Soies, la Maison de l'enfance du 4e, Dépann' familles, les associations d'aide à domicile, la directrice de Qualidom, les associations d'insertion, l'Agence Nationale pour l'Emploi, les chefs de projet ALLIES/PLIE de Lyon, GPV du 9e, DSU du 5e et 8e, le directeur du centre de ressources La Souris Verte, le directeur du CAMSP la Duchère et du Jardin des enfants, une représentante de l'ARIMC, un représentant de la CAF, l'auteur du livre *Le Temps d'apprivoiser l'école*, la ludothèque Perrache.

Nous remercions également le secrétariat de la Direction de l'enfance et les secrétariats de chaque mairie d'arrondissement.

L’enfant face à l’évolution de la société



L’ENFANT PARAÎT

En cinq siècles, l’enfant est passé d’un statut de nourrisson à la survie incertaine à celui d’une personne dont les droits personnels et sociaux sont proclamés et reconnus. De marginale, sa place, progressivement, devient centrale dans la famille et la société.

Une lente émergence

Au Moyen Âge, la société fait preuve d’une relative désaffection à l’égard de l’enfant (il faut dire qu’un enfant sur deux n’arrive pas à l’âge adulte). Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, l’enfant dérange : il est fréquemment mis en nourrice. il faudra attendre le siècle des Lumières pour que l’enfant «existe» et que sa place soit reconnue à travers son éducation et sa «conservation», au moment même où apparaît la valorisation de «l’instinct maternel» chez J.-J. Rousseau.

Sous l’influence des médecins et des hygiénistes le XIX[e] siècle promeut la mère dans une fonction maternelle d’éducation . C’est aussi le siècle de l’industrialisation qui fait appel à une main d’œuvre de plus en plus féminine et se voit privée du travail des enfants avec la Loi de 1841.

La société commence à intervenir sur la question de la garde des enfants en réglementant l’activité des nourrices et en créant de nouvelles structures pour les ouvrières des manufactures : les crèches et les salles d’asile, futures écoles maternelles.

Le début du XX[e] siècle jusqu’à la Seconde Guerre mondiale n’apporte pas de grands changements en matière de garde d’enfants.



L’enfant du siècle

Après 1945, les politiques de l’enfance luttent prioritairement contre la mortalité infantile et encouragent la natalité.
À la fin des années 1950, la mortalité infantile a considérablement régressé. Dans le même temps, la pénurie de main d’œuvre représente un risque de blocage du développement économique. C’est alors que l’on voit se profiler une série d’évolutions concernant l’acceptation du travail féminin et l’accueil des enfants de moins de six ans. On assiste depuis lors à l’externalisation progressive, puis massive, des fonctions domestiques assurées auparavant par la sphère familiale.

Le XX[e] siècle a été marqué par l’apparition des sciences humaines et des connaissances sur l’enfance (développement psychocognitif avec J. Piaget, sexualité infantile avec S. Freud). Une représentation végétative du nouveau-né perdure néanmoins jusqu’aux années 1950-1960. L’enfant devient *sujet* philosophique dans les années 1970 avec F. Dolto, pour devenir dans les années 1980 une *personne* dotée de compétences et d’une affectivité qui lui sont propres. Dans les années 1990, enfin, l’enfant acquiert des *droits* (Convention internationale des droits des enfants).

L’apparition des premiers magazines (années 1960), puis d’émissions radiophoniques (années 1970) relayées par la publication d’ouvrages de spécialistes et des émissions de télévision, sont autant de supports pour vulgariser une image pluri-dimensionnelle de l’enfant : au terme d’une longue évolution, le souci de l’enfant est devenu central.

DES FAMILLES ET DES FEMMES

Cette évolution de la place de l’enfant dans la société s’accompagne de l’évolution des formes familiales, car les bouleversements et développements socio-économiques agissent naturellement sur les liens et la physionomie des familles.

Le déclin du mariage

Le mariage a changé de sens : les relations amoureuses, en opposition au mariage d’intérêt, sont devenues la clé du bien être, ce qui rend possible la dissolution du mariage. Celle-ci touche la *conjugalité* et non la *parentalité* (la filiation reste immuable). L’apparition d’une famille individualiste et relationnelle centrée sur les identités et la révélation de soi et de l’autre, que ce soit dans les relations conjugales ou parentales, semble bien être devenu le modèle dominant de notre société, d’après le sociologue F. de Singly.
Un double mouvement accompagne cette évolution, qui n’est pas une «révolution», de la famille : une *privatisation* de la cellule familiale dûe à l’attention plus grande portée à la qualité des relations interpersonnelles, et une *socialisation* du fait d’une plus grande intervention de l’État.

Mère et salariée...

À cela s’ajoute l’explosion de l’activité professionnelle des femmes, support d’une transformation radicale du rapport à l’emploi et, au delà, du rapport des femmes à l’agencement de projets familiaux et professionnels.
Au début des années 1960, 40 % des femmes





de 25-55 ans travaillaient ; de nos jours, elles sont 80 %. Au niveau européen, la France est l'un des pays où les femmes sont à la fois les plus fécondes et les plus présentes sur le marché du travail, atteignant un taux d'activité qui se confond presque avec celui des hommes. Les femmes françaises tendent ainsi à mettre fin à la discontinuité des trajectoires professionnelles à la naissance du premier enfant.

... précaire ?
Cette transformation est accompagnée depuis les années 1970 par des politiques familiales qui favorisent l'accueil collectif et individuel. Cependant, les inégalités persistent pour les femmes des couches sociales les moins favorisées. En particulier, la féminisation croissante de la population active s'accompagne aussi de l'essor du sur-chômage féminin (52 % des chômeurs sont des chômeuses) avec pour première conséquence la précarité, surtout pour celles qui sont les moins qualifiées. Elles occupent à 80 % les postes à temps partiel, avec des réalités sociales diversifiées : réduction du temps de travail par choix, ou imposée le plus souvent – surtout si elles travaillent dans le commerce, l'hôtellerie-restauration, les services aux particuliers et aux entreprises… –, ce qui contribue à maintenir les inégalités de salaires entre hommes et femmes.

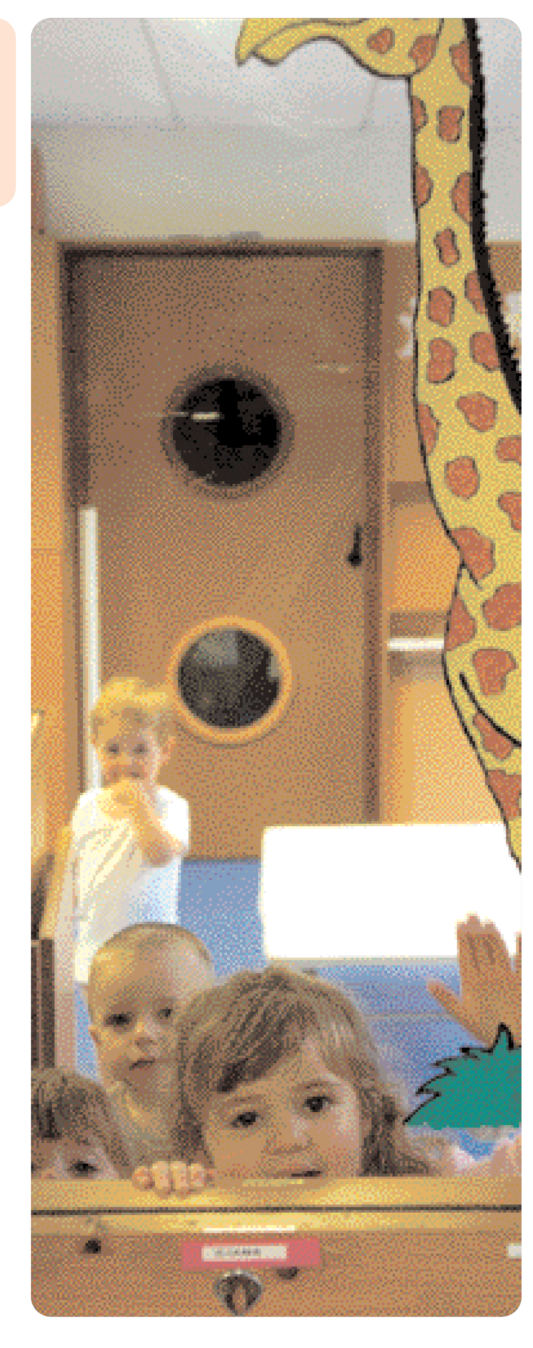
La division sexuelle des tâches domestiques restant une réalité, 80 % de cette production dite domestique est assurée par les femmes. celles-ci cumulent obligations professionnelles et vie éducative : une situation critique aggravée par la monoparentalité.

LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

> La question du passage du *cumul* à la *conciliation* «vie professionnelle / vie familiale / vie personnelle» ne se résout pas d'abord en versant des allocations ou en valorisant la présence de la mère auprès du jeune enfant. Il est bien préférable de développer des modes d'accueil souples et diversifiés, accessibles à toutes les familles, de soutenir le droit et l'accès au travail des femmes, et d'appuyer les familles dont le projet de carrière est à la fois celui de l'homme et de la femme. Travailler sur la *conciliation* ne se réduit pas à aider la mère qui travaille, mais suppose aussi d'aider le père qui travaille. Les mentalités demeurent encore trop souvent archaïques sur cette question.

Dans ce contexte, la politique volontariste de la ville de Lyon s'illustre par un programme ambitieux : création, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du «Contrat Enfance» (2001-2005) de 720 places en accueil collectif, de 10 relais d'assistantes maternelles et mise en conformité de 70 établissements existants (*cf* p. 6). Ces créations permettent de combler le retard accumulé depuis plusieurs années. Mais tous les besoins ne seront pas couverts à cette échéance : seule la mobilisation de tous les modes d'accueil, dans leur diversité et leur complémentarité, permettra de progresser encore.

Qu'en conclure ?
Lyon, en s'emparant des outils existants et en décidant d'accroître les moyens financiers, techniques et humains consacrés à l'enfance, se positionne pour une amélioration de la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle, tout en tenant compte de la diversité du paysage démographique, socioéconomique et urbain de la ville.



Quelles orientations pour la petite enfance ?

La politique de la ville de Lyon pour la petite enfance s'est donné pour objectifs de veiller à la variété de l'offre d'accueil des enfants, de développer toutes les actions qui concourent à leur épanouissement et à leur éveil, de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, enfin d'accompagner l'aspiration de tous à mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et temps libre. Pour prendre en compte la modification, en août 2000, du cadre juridique de la politique d'accueil des jeunes enfants et de leurs parents, chaque structure d'accueil définit un projet, fruit de la réflexion commune des professionnels de la petite enfance et des élus, autour d'un objectif : adapter la structure aux besoins des familles.

LE PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF

Il traduit les orientations générales en une batterie d'actions concrètes :

- amélioration des conditions d'accueil en crèche (accueil en urgence, accueil durant les horaires atypiques), mais aussi soutien aux associations de services de garde d'enfants à domicile ;
- organisation d'un passage progressif entre les structures «petite enfance» et les écoles maternelles, entre le milieu familial et l'école maternelle, pour atténuer le traumatisme de la première séparation ;
- création d'un conseil consultatif de la petite enfance (prospective et coordination des actions), à la fois instance de réflexion, d'analyse, d'évaluation et d'adaptation continue du projet ;
- création dans les arrondissements d'un point d'information unique pour les parents : le PAIPE (Point d'Accueil et d'Inscription Petite Enfance) ;
- soutien et accompagnement par la formation des professionnels (municipaux, associatifs) de la petite enfance face aux changements qu'occasionne le décret paru en août 2000 (*cf* encadré) ;
- accompagnement d'actions de soutien à la parentalité telles que création de lieux d'animation et d'accueil enfants/parents ;
- développement de l'éveil artistique des tout petits dans les établissements, en s'appuyant sur les différents services de la ville ;
- prévention précoce de la maltraitance : partenariat et échanges avec les services du Département (Conseil général du Rhône) ;
- amélioration et renforcement de l'accueil individualisé de l'enfant porteur de handicap, sur l'ensemble du territoire.

Faits et chiffres

D'ici à la fin de 2005, seront créées 720 nouvelles places d'accueil en établissements collectifs. Au delà, 160 places seront créées d'ici à 2007.

Les nouvelles conditions nées du décret d'août 2000

Les principales innovations du décret sont : autoriser l'assouplissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil, décloisonner les différents types d'accueil (régulier et occasionnel, *cf* p. 13), favoriser et renforcer la place des parents, poser en principe l'ouverture à toutes les familles et à tous les enfants.

Pour chaque structure d'accueil, le projet d'établissement comprend un volet social, un volet éducatif et pédagogique et le règlement intérieur.

Une Prestation de service unique (PSU) institue la tarification à l'heure (beaucoup plus souple) pour les parents, qui peut cependant représenter un coût supplémentaire pour les familles ayant de faibles revenus.

Conclusion

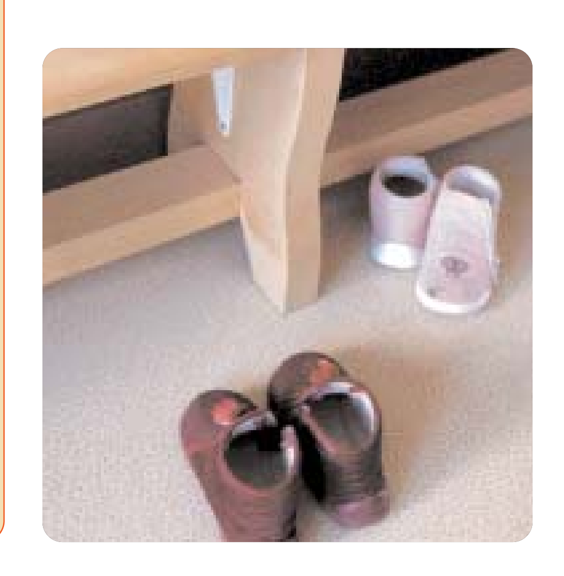
Les demandes de garde de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées obligent les professionnels de la petite enfance à faire évoluer leurs pratiques professionnelles. Le travail en partenariat, dans un contexte territorial (arrondissement), en liaison avec la politique «petite enfance» de la ville de Lyon, revêt désormais une importance primordiale.

Seront également créés 10 relais d'assistantes maternelles : elles s'y retrouveront plusieurs fois par semaine avec les enfants dont elles assurent l'accueil. Un relais est aussi un lieu d'accueil et de ressources pour les parents. Cela concerne près de 900 enfants.

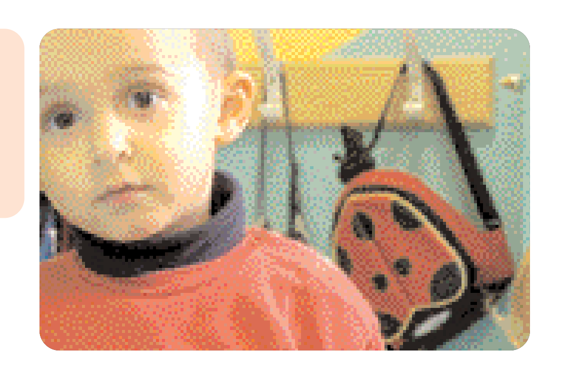
D'ici à la fin de 2005, 70 établissements existants seront mis en conformité et aux normes de sécurité exigées par le décret d'août 2000.

Conclusion

L'accueil en urgence ne s'improvise pas. En amont, une organisation territoriale et une réflexion de l'ensemble des acteurs (petite enfance et autres partenaires) a permis de créer un réseau qui simplifie les démarches de la famille.









LE DÉFI DE LA DIVERSITÉ

À travers les aspects quantitatifs et qualitatifs du «Contrat Enfance» se dégage la toile de fond du projet social et éducatif de la ville de Lyon : diversifier les modes d'accueil pour accueillir la diversité.

- Une approche fondée sur la rencontre, la découverte des autres, reconnaît la diversité culturelle de la population accueillie et lutte contre l'isolement des familles.
- Le bouleversement des rôles du père, de la mère, de l'homme et de la femme dans le monde social et économique a diversifié les modèles familiaux (couples mariés ou pas, familles recomposées, familles monoparentales) et la place faite à l'enfant.
- L'accueil des enfants différents, qu'ils soient porteurs d'une maladie chronique ou d'une déficience physique ou psychique, permet de leur offrir un espace de socialisation et d'éveil.
- La diversité sociale et la mixité sociale imposent de lutter contre les inégalités dès les premiers âges de la vie, mais aussi d'accueillir avec attention et justesse les parents en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion.

Conclusion

La réforme de la Prestation de service unique (PSU), fondée sur l'accueil à l'heure, favorise le multi-accueil, l'amplitude d'ouverture, l'accueil en urgence, en un mot la diversité d'accueil. Ce sont autant de leviers pour répondre au mieux aux besoins des familles tout en étant attentif au bien-être de l'enfant.



Les chiffres clés de Lyon

Population

- Nombre d'habitants : 445 452
- Nombre d'enfants de moins de 3 ans de familles allocataires : 15 465
- Nombre d'enfants de 3 à moins de 6 ans de familles allocataires : 13 320
- Naissances : croissance soutenue, de 6 667 enfants en 1998 à 7 517 en 2002.

Accueil

- 3 829 places d'accueil en établissement au 31 décembre 2004 (1 611 places en gestion directe municipale et 2218 en gestion associative)
- Taux moyen d'occupation des places dans les établissements municipaux (tous modes confondus) : 61 % en 2003
- Les horaires d'ouverture s'échelonnent de 6 h 30 à 19 h ; les plus fréquents sont : 7h 30-18 h.
- 1 personne pour 6 enfants présents tout au long de la journée, 2 personnes obligatoirement présentes lors de l'ouverture et de la fermeture.

Qui paie quoi ?

- Un accord a été conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 5 ans (Contrat Enfance). Il garantit à la Ville un financement par la CAF en contrepartie de l'engagement – entre autres – de créer 700 places nouvelles (50 % du parc municipal et 70 % du parc associatif sont concernés par l'accord de financement).
- Coût de l'investissement dans un nouveau berceau : 33 831 euros
- Pour une heure d'accueil effectivement réalisée : la moyenne de la recette provenant de la participation parentale est de 1,60 euros, contre 3,12 euros financés par la CAF et 3,26 euros de charge nette pour la ville.

Au plus proche des familles : l'arrondissement

L'action municipale doit prendre en compte la personnalité socio-économique de chaque arrondissement au moment de définir pour celui-ci un projet social et éducatif. Pour l'identification des besoins réels du public et le choix de réponses adaptées, la ville de Lyon a choisi d'associer parents, professionnels, établissements, élus et services de la Ville à la définition de ce projet. C'est la condition de son efficacité.

DES TERRITOIRES DISPARATES

Naissances, revenus, composition de la famille, activité du/des parents, précarité… Sur tous ces points, le recensement de 1999, complété chaque année, et des diagnostics qualitatifs et quantitatifs permettent de tracer un portrait évolutif de chaque arrondissement.

D'un point de vue démographique, Lyon a bénéficié du *baby boom* de l'an 2000 sur l'ensemble des arrondissements.

En 2002, les 3e, 4e, 6e, 7e arrondissements profitent toujours de l'augmentation des naissances liée à l'an 2000. En 2003, on note une baisse des naissances sur les 1er, 4e, 5e et 9e, une stabilisation sur le 6e et encore une augmentation sur les 2e, 3e, 7e et 8e.

Le taux de «bi-activité» est inférieur à la moyenne de la ville de Lyon pour les 8e et 9e arrondissements.

LE PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF : POURQUOI ? COMMENT ?

Entamée en septembre 2002, la dynamique de la concertation nourrit un processus qui alterne diagnostics, groupes de travail et bilans d'étape :

• De septembre 2002 à juin 2003, diagnostic qualitatif et quantitatif : «Qui sommes nous ? À qui rendons nous service ?»
• Depuis janvier 2003, élaboration pour chaque arrondissement d'un projet social et éducatif par les différents acteurs de la petite enfance, les élus, les partenaires institutionnels et sociaux.
• En décembre 2003, présentation d'un bilan d'étape par arrondissement à tous les parents délégués des établissements «petite enfance» municipaux et aux gestionnaires d'associations ; le débat a conduit à l'organisation de groupes de réflexion thématiques.

Faits et chiffres

71 % des accueils en établissements «petite enfance» sont des accueils *réguliers* (*cf* p. 13), au bénéfice de familles dont les deux parents travaillent.

23 % des accueils sont *occasionnels*, le plus souvent en journée et davantage à destination de familles à faibles revenus dont un des parents est au foyer.

Actuellement, les personnes bénéficiaires du RMI, en situation d'insertion ou de formation, sont en général sous-représentées, quels que soient le type et la durée d'accueil.

Objectif

Mise en œuvre des projets sociaux des établissements dans le cadre des actions transversales de la Ville – qui garantissent la cohérence d'une politique de la petite enfance –, appuyées sur des démarches de partenariat et de mise en commun de compétences dans l'arrondissement.

QU'EST-CE QUE LE *PAIPE* ?

PAIPE signifie Point d'Accueil et d'Inscription Petite Enfance. L'idée est de créer, dans chaque arrondissement, un point d'accueil unique pour la petite enfance.

Pour les parents, le PAIPE est un lieu d'information et d'inscription unique pour l'arrondissement, qui centralise les demandes et oriente les familles vers le lieu et le mode d'accueil le plus adapté.

Pour les professionnels, c'est un outil d'échange d'informations (offre d'accueil, disponibilités) qui organise la complémentarité des lieux sur le territoire. Il facilite le partenariat avec d'autres institutions pour mieux accompagner la famille.

Le PAIPE garantit l'égalité de traitement des demandes et améliore la transparence des conditions d'admission en accueil collectif.

Conclusion

Le pacte de confiance parents-professionnels est fondé sur le principe de l'accueil de la diversité. Dans le même temps, une meilleure collaboration entre les professionnels permet de mieux accompagner et soutenir les familles.

Le service médico-psychologique des établissements de petite enfance

Dans chaque établissement municipal, des pédiatres et des psychologues sont régulièrement présents pour la formation des professionnels municipaux, mais aussi pour des missions de soutien à la parentalité de façon individuelle ou collective, pour la prévention de la maltraitance, ou l'accueil d'enfants souffrant de problèmes médico-psychologiques.

Il est prévu, d'ici à décembre 2005, une augmentation du personnel du service médico-psychologique des établissements «petite enfance» de la DPSE qui prendra en compte l'accueil de la diversité, l'augmentation des places et du nombre d'enfants par place liée au multiaccueil.

Innover et expérimenter : concilier les temps de la vie

Résoudre la question de la conciliation des temps de travail avec la vie familiale, professionnelle et personnelle exige de prendre en compte le salarié, le parent, le citoyen et l'évolution de la société (réduction du temps de travail, par exemple). La politique d'accueil de la petite enfance participe à la réflexion menée par le bureau des temps du Grand Lyon en vue de définir, avec les élus, les services et tous les acteurs de la société civile, une véritable «politique temporelle».





MULTIACCUEIL À HORAIRES ÉLARGIS

3e arrondissement : Antoinette Vitton

Ce projet s'adresse à des familles ayant des horaires particuliers et atypiques : personnel soignant, professions libérales, caissières, intermittents du spectacle… ou à celles dont la situation familiale pose problème (familles monoparentales).

- Un accueil permanent est organisé de 7 h à 21 h 15 pour les enfants des familles du 3e.
- Un accueil occasionnel est proposé aux enfants des familles du 3e.
- Un accueil de nuit est ouvert à toutes les familles de Lyon de 17 h 30 jusqu'à 8 h le lendemain matin.
- La capacité d'accueil est de 30 places le jour, de 12 places la nuit.

À retenir

Ce projet, qui allie souplesse et diversité d'accueil, inclut aussi une dimension qualitative (petits groupes, respect du rythme et du bien-être de l'enfant) et une dimension partenariale : cohérence et complémentarité avec les propositions d'offres d'accueil de la petite enfance locales, municipales et associatives.

ACCUEIL DE LA DIVERSITÉ ET DIVERSITÉ D'ACCUEIL

Cité internationale

Ce projet innovant intègre la dimension de l'accueil dans un pôle où sont concentrés tous les types d'activité d'une grande métropole (économie, organisation internationale, services, culture et loisirs).

- L'accueil d'enfants de nationalités différentes se fait dans le respect de leur langue maternelle d'origine et de leur culture familiale (accueil de la diversité).
- Un partenariat noué avec le musée d'Art contemporain et le parc de la Tête-d'Or permet une action de sensibilisation à l'art pour les jeunes enfants.
- Pour les familles de Lyon ou de passage (tourisme, congrès), le *multiaccueil* facilite l'accès à l'environnement culturel permanent ou événementiel lié au site (un accueil occasionnel le samedi est envisagé).

À retenir

La mise en œuvre de ce projet repose sur le recrutement d'une équipe aux compétences particulières (langues étrangères, expérience en structures «petite enfance» étrangères, ouverture à la diversité).

DES ENTREPRISES PARTENAIRES

Pour inciter les entreprises à favoriser à la fois un meilleur fonctionnement interne et de meilleures conditions de vie pour les salariés et leurs enfants, la Caisse d'Allocations Familiales propose de conclure un contrat «Enfance entreprise» liant l'entreprise, la CAF et la collectivité territoriale (croisement des fonds publics et privés).

- D'ici à fin 2005, une ou plusieurs entreprises du 9e arrondissement achèteraient un volume d'heures d'accueil à l'association gestionnaire de l'établissement situé rue Saint-Pierre-de-Vaise (Mutualité Française du Rhône), pour les redistribuer à leurs salariés.
- Dans le cadre d'une restructuration/construction de bâtiment au centre Léon Bérard (8e arrondissement), l'hôpital gestionnaire donnerait priorité aux enfants de l'entreprise mais réserverait le reste des places aux enfants des familles du quartier.

Conclusion

Les projets soutenus par la politique d'accueil de la petite enfance visent à adapter l'offre de service à l'évolution de la société, à la gestion du temps et aux rythmes de vie des familles.

Le projet social et éducatif : l'enfant au centre

Pour que la société avance tout en restant attentive, les établissements répondent qualitativement et quantitativement aux besoins des tout petits et de leurs familles sur un territoire : c'est le projet social et éducatif. À la fois réflexion et action, toujours évolutif, il organise des réponses de terrain aux demandes exprimées... ou implicites : permettre à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif et social, considérer les parents comme les premiers éducateurs et un maillon indispensable sans le concours desquels aucune politique de la petite enfance n'a de sens.

L'ACCUEIL EN URGENCE

La survenue d'un événement exceptionnel rompt à un moment donné l'équilibre familial : maladie ou décès, séparation, mais aussi reprise d'une activité ou d'un stage. Cette rupture peut nécessiter une réponse rapide, adaptée, limitée dans le temps, pour soutenir la famille «en situation de crise» passagère.

Le *multiaccueil* se prête par sa souplesse à l'accueil d'un enfant en urgence sur une place libérée par l'absence prévue ou non prévue d'un autre enfant.

Certains établissements «petite enfance» réservent aussi une place d'urgence, disponible à tout moment. L'accueil est limité dans le temps afin que la place reste disponible tout au long de l'année pour d'autres enfants.

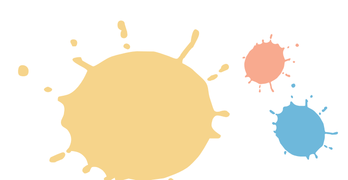
Un projet de dispositif de centralisation de l'information concernant la disponibilité en temps réel des places d'urgence, consultable par les professionnels par Internet ou par téléphone, est en cours d'étude.

Les assistantes maternelles, en particulier celles faisant partie de crèches familiales, se sont positionnées plus spécifiquement sur des demandes d'accueil en urgence avec des horaires atypiques. Ce projet est soutenu par une politique salariale adéquate.

Conclusion

L'accueil en urgence ne s'improvise pas. En amont, une organisation territoriale et une réflexion de l'ensemble des acteurs (petite enfance et autres partenaires) ont permis de créer un réseau qui simplifie les démarches de la famille.





L'ACCUEIL DE L'ENFANT DIFFÉRENT

L'enfant «différent» est un enfant porteur d'une maladie chronique ou génétique, atteint de troubles moteurs et/ou psychologiques ou de troubles sensoriels. Vivre avec une différence constitue une caractéristique personnelle de l'enfant handicapé qui est avant tout **un enfant**, avec le même droit d'accès à un lieu d'accueil de qualité que tout autre enfant.

Seize établissements municipaux sont ouverts à cette perspective d'accueil et la développent dans le projet de la structure : contractualisation d'un protocole d'accueil individualisé (signé conjointement par la directrice, les parents, le médecin) qui rassure et informe parents et professionnels ; soutien et accompagnement des équipes par l'organisation de groupes d'échanges des pratiques et par un plan de formation.

Un «réseau différence et petite enfance» sera créé, animé par une lettre trimestrielle, des rencontres, débats, partages d'expérience (pour les professionnels), sous l'égide d'un Comité de pilotage constitué de professionnels de la petite enfance, de représentants institutionnels et associatifs et de l'élu chargé de la Petite enfance.

À retenir

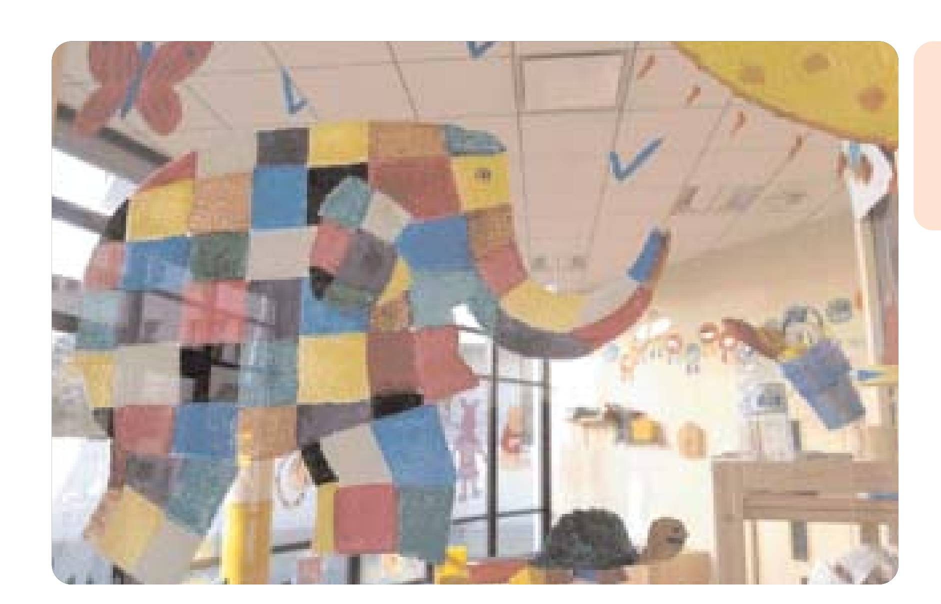
Le lieu d'accueil de l'enfant différent est un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives conçu pour favoriser la plus grande autonomie possible, qui se différencie du lieu de prise en charge thérapeutique. Dans la réflexion sur l'organisation de l'accueil, la participation des parents constitue une ressource privilégiée : ils doivent pouvoir exprimer leurs attentes et participer aux prises de décision concernant l'enfant.

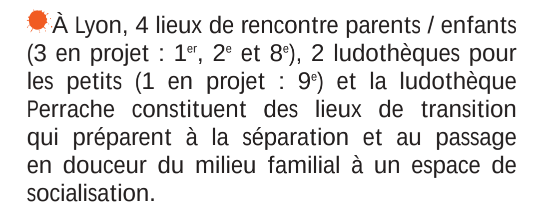
LES DISPOSITIFS PASSERELLES

Le partenariat entre le domaine de la petite enfance et l'Éducation Nationale vise à aider l'enfant à «apprivoiser» l'école. en organisant un passage progressif vers celle-ci, une *passerelle* tenant compte du développement de chaque enfant et de la nécessité d'accompagner les parents.
La «passerelle» peut éviter les risques d'effets négatifs d'une scolarisation précoce pour des enfants qui n'ont encore jamais quitté la cellule familiale, et en particulier leur mère.

Dans le cadre de la réflexion sur le projet social et éducatif, 22 établissements «petite enfance» s'attachent à formaliser des *actions passerelles* : rencontres associant la structure «petite enfance» et l'école maternelle sous la forme d'activités communes, de temps festifs, de réunions d'information pour les parents, mais aussi organisation de temps aménagés et limités dans la durée pour un passage progressif de la petite enfance à la maternelle.

Deux établissements «petite enfance» et l'équipe pédagogique de l'école maternelle Jean-Macé (7e) ont le projet de s'associer pour ouvrir une structure passerelle dans l'école maternelle en cours de restructuration.





À Lyon, 4 lieux de rencontre parents / enfants (3 en projet : 1er, 2e et 8e), 2 ludothèques pour les petits (1 en projet : 9e) et la ludothèque Perrache constituent des lieux de transition qui préparent à la séparation et au passage en douceur du milieu familial à un espace de socialisation.

Conclusion

Transition harmonieuse entre le milieu familial et l'institution scolaire, la passerelle est construite sur une logique de confiance réciproque qui favorise le rôle des parents comme premiers éducateurs.

LE PÉRISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE

Au moment où l'enfant entre à l'école maternelle, l'accueil de celui-ci durant le temps périscolaire (avant et après la classe) et extrascolaire (le mercredi et durant les vacances) peut se heurter à une offre de service insuffisante. Les structures «petite enfance» ont la possibilité de compléter cette offre pour les enfants de moins de 6 ans.

51 établissements «petite enfance» travaillent à développer un accueil extrascolaire en constituant un groupe d'enfants de 3 ans scolarisés ou au cas par cas selon les places laissées vacantes.

Les assistantes maternelles mobilisent en moyenne 1/3 de leur capacité d'accueil pour le périscolaire.

11 établissements «petite enfance», en majorité municipaux, proches d'une école maternelle ou en cours de restructuration, assurent un accueil périscolaire (application du tarif horaire).

Ne pas oublier

Les Points d'Accueil et d'Inscription Petite Enfance (PAIPE) auront vocation à informer les parents des possibilités offertes par les établissements «petite enfance», les assistantes maternelles, les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) maternels pour répondre à cette demande périscolaire et extrascolaire.



LA CONTINUITÉ D'ACCUEIL AU MOIS D'AOÛT

La période estivale est une période sensible, où la possibilité d'accueil joue un rôle de prévention, évitant l'aggravation de certaines situations familiales fragiles.

En août 2004, 3 établissements municipaux ont été ouverts afin de mieux desservir le territoire et de mutualiser des moyens entre les secteurs associatif et municipal.

En août 2005, une permanence d'accueil sera offerte pour 1 ou 2 arrondissements, de façon à mieux informer les familles de Lyon et de passage (visite touristique) des possibilités d'accueil occasionnel sur des places libérées.

Un projet pilote est à l'étude pour le 8e arrondissement, sous la forme d'un accueil itinérant mobile allant à la rencontre des familles les plus isolées. Cet accueil a vocation à durer au-delà du mois d'août, comme une étape intermédiaire de mise en confiance et d'appropriation de l'espace et des ressources publics dans un territoire dépassant le quartier.

Conclusion

La permanence d'accueil et la possibilité d'accueil en urgence s'inscrivent dans une démarche de soutien à la parentalité.



DYNAMISER L'ACCUEIL INDIVIDUEL POUR DIVERSIFIER L'OFFRE

L'effort de création de 700 places d'accueil collectif d'ici à la fin 2005 ne suffit pas à réduire la forte tension entre l'offre et la demande. Des réponses diversifiées restent à apporter aux besoins toujours plus variés des familles.

Parmi les 1 953 assistantes maternelles agréées, 344 sont adhérentes à un relais d'assistantes maternelles (8 actuellement) où 676 enfants sont accueillis lors de temps collectifs, ce qui représente 21 % des enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle.

10 relais seront créés entre 2001 et 2005, accompagnés par l'élaboration d'une charte de qualité. 900 enfants sont concernés.

Conclusion

Le champ de l'accueil individuel, qui concerne les assistantes maternelles et les gardes à domicile, en particulier la garde partagée au domicile des parents, offre de réelles possibilités, pas encore toutes explorées. Le PAIPE servira de relais d'information pour les parents.





Le projet social et éducatif : quels prolongements ?

Le projet social et éducatif est un processus dynamique qui se réajuste selon l'environnement social et l'impact observé sur l'offre de service «petite enfance». Il est mis en place par la ville de Lyon au terme de plusieurs mois de travail avec la Direction de l'Enfance, les élues d'arrondissement chargées de la petite enfance et les professionnelles de la petite enfance des équipements associatifs et municipaux.



L'IMPACT SUR LE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Le projet social interagit avec le projet pédagogique et éducatif des établissements (crèche ou maternelle) et de la ville de Lyon : il contribuera à améliorer l'élaboration de ce projet d'établissement.

LES OUTILS D'ÉVALUATION

Trois niveaux d'évaluation (établissements, arrondissement, ville de Lyon) seront complétés par le suivi de la mise en place des politiques nationales familiales et la mesure de leur impact sur les demandes en mode d'accueil.

- L'évaluation des établissements s'appuiera sur des outils existants (diagnostic d'équipements) et de nouveaux outils de mesure de la pertinence des actions menées.
- L'évaluation des arrondissements prendra en compte l'actualisation de la fiche-identité du territoire et des diagnostics complémentaires, ainsi que les partenariats initiés par le projet social. Le PAIPE d'arrondissement offre la possibilité d'établir un observatoire des besoins des usagers (parents et enfants).

Conclusion

Les observatoires d'arrondissement permettront à la ville de Lyon de piloter la politique «petite enfance» dans le cadre du «Contrat Enfance» conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Le projet social est fondé sur la capacité des professionnelles «petite enfance» à s'adapter au changement avec l'appui indispensable de la formation.

- Un plan de formation qui concerne les auxiliaires de puériculture et les assistantes maternelles a pris effet en janvier 2003 et se poursuivra jusqu'en juin 2006 à raison de 100 agents formés par an.
- Un partenariat avec l'école de Service social du Sud-Est, autour de l'accueil de la diversité, a concerné les éducateurs de jeunes enfants. Une journée d'étude au terme de ces travaux est programmée pour le printemps 2005.
- La création de six postes de coordinatrices territoriales et de deux postes de coordinatrices thématiques vient compléter les ressources humaines existantes.

À retenir

Le projet social vise à répondre, par l'innovation et la concertation, aux besoins diversifiés des familles, pour les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie personnelle.





Les arrondissements, mode d'emploi



La présentation des arrondissements a pour objectifs de mettre en évidence l'identité du territoire, puis de souligner les points de réflexion abordés lors des réunions du projet social, en complément des réunions thématiques transversales. Enfin sont présentés les axes du projet social de chaque établissement, élaboré au terme d'un travail de plusieurs mois, mené à la fois dans l'arrondissement et dans les équipements.

Quelques définitions aideront à les comprendre :

LES TYPES D'ACCUEIL

- Accueil Régulier (AR) : c'est tout ce qui est contractualisé, réservé en temps de garde (forfait journée ou forfait en nombre d'heures pour les établissements appliquant la Prestation sociale unique (PSU).
- Accueil Occasionnel Régulier (AOR) : c'est aussi de l'accueil contractualisé, réservé, mais sur la journée ou demi journée
- Accueil occasionnel (AO) : c'est de l'accueil non contractualisé, non réservé.

Dans les pages «Arrondissements», le total des accueils réguliers est la somme : Accueil Régulier + Accueil Occasionnel Régulier (AR + AOR)

Les chiffres retenus correspondent à la capacité d'accueil au 1er janvier 2004.

LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

- C'est la somme des enfants accueillis en accueil *régulier*, *occasionnel régulier* et *occasionnel*.

LES MODES D'UTILISATION

- C'est le nombre de jours ou demi-journées par semaine en accueil *régulier*, accueil *occasionnel régulier* et accueil *occasionnel*.

LES USAGERS EN PÉRI- ET EXTRASCOLAIRE

- Ce sont les enfants scolarisés qui ont été accueillis dans un établissement «petite enfance» en dehors du temps scolaire. Un même enfant peut avoir été accueilli durant plusieurs périodes de vacances par exemple.

COMPOSITION DES FAMILLES

- le couple se définit par le mariage, le concubinage, la famille recomposée. La monoparentalité se définit par la séparation ou le divorce, le veuvage, le fait pour un parent d'être isolé.

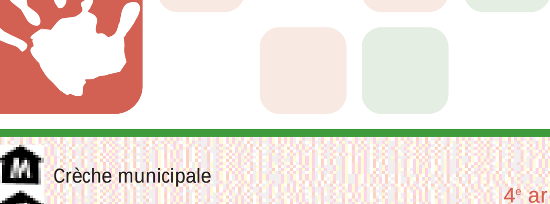
CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- Cinq catégories ont été retenues : cadre et profession intellectuelle supérieure, artisan commerçant et chef d'entreprise, profession intermédiaire, ouvrier, sans activité professionnelle (d'après la Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles).

En ce qui concerne cette rubrique, les établissements ont parfois eu des difficultés à classer la profession des parents dans la catégorie socioprofessionnelle correspondante.







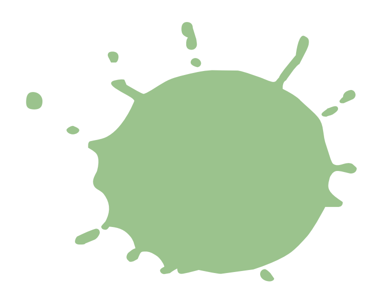




Les Petits Soyeux.

Le saviez-vous ?

- **26 861 habitants**, soit 6 % de la population lyonnaise. C'est l'arrondissement le moins peuplé, mais avec une forte densité (178 hab/ha).
- **Naissances** : pic en 2001 puis léger fléchissement.
- Forte proportion de cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires : **64,3 %** ; nombreux étudiants et professions libérales.
- Taux de double activité : **49,8 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **237** familles monoparentales, soit 19,6 %.



Où confier vos enfants ?

1 Raymond
20 places
5 rue Raymond
Tél. 04.78.28.42.22

2 Tourret
35 places
24 rue Bouteille
Tél. 04.78.28.20.61

3 Les Augustins
20 places
13 rue des Augustins
Tél. 04.78.27.26.75

4 La Farandole
25 places
14 rue de la Vieille
Tél. 04.78.30.56.84

5 La Ribambelle
16 places
13-17 rue Vaucanson
Tél. 04.78.39.24.56

6 Saint Bernard – Vaucanson
34 places
15 rue Vaucanson
Tél. 04.72.00.08.25

7 Depann'Familles
(garde temporaire de garde à domicile)
6 place Sathonay
Tél. 04.78.27.71.91

8 Le Rêve en Couleurs
18 places
10 rue Vauzelles
Tél. 04.78.39.61.43

9 Alysé
23 places
32 bis quai Saint-Vincent
Tél. 04.78.28.68.87

10 Chardonnet
35 places
1 place Chardonnet
Tél. 04.72.98.32.59

11 Kindertreff
20 places
11 montée de la Grande-Côte
Tél. 04.78.30.55.72

12 Les Petits Bouchons
12 places
32 bis quai Saint-Vincent
Tél. 04.78.28.68.87

13 École des parents et Éducateurs
7 place des Terreaux
Tél. 04.78.27.44.29

14 Le petit train des AMAP
14 rue des Chartreux
Tél. 04.78.27.04.77

15 Centre social Grande Côte «La pent'à gones»
25 places
16 rue Pouteau
Tél. 04.78.28.46.77

16 Les Petits Soyeux (RAM)
17 rue Pouteau
Tél. 04 78 28 65 61

Projet

17 Thou / Feuillants
27 places
6/8 Grande-Rue des Feuillants
juillet 2005





L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 283 enfants, soit 7 % des places de la Ville de Lyon.
- 634 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 1 Relais d'assistantes maternelles (RAM), Les Petits Soyeux : 37 assistantes maternelles pour 76 enfants.
- 114 assistantes maternelles agréées pour 356 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- 323 enfants de 2 à 4 ans accueillis par les établissements petite enfance en complément de l'offre des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).
- Garderie le soir dans toutes les écoles maternelles.
- 98 enfants de 3 à 6 ans accueillis par les assistantes maternelles.

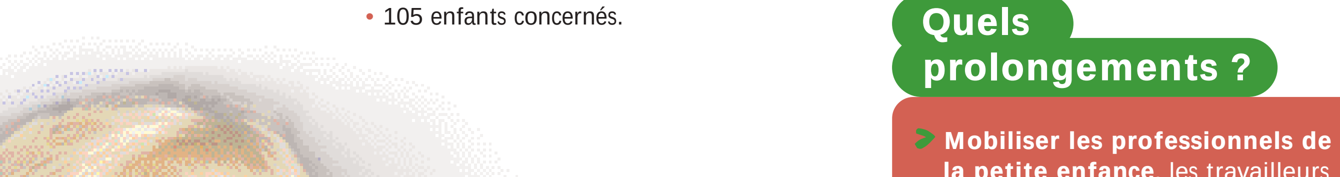
SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 105 enfants concernés.



Les défis du projet social et éducatif

- Accueil en urgence pour les familles en situation d'insertion professionnelle.
- Développement de l'accueil occasionnel : comment offrir des lieux de socialisation, lutter contre l'isolement et l'exclusion, favoriser mixité et lien social ?
- Amplitudes horaires et horaires atypiques pour certaines catégories socio-professionnelles (intermittents du spectacle) ou pour le périscolaire.
- Accompagnement et soutien à la parentalité, tissage de liens sociaux.





Quels prolongements ?

- **Mobiliser les professionnels de la petite enfance**, les travailleurs sociaux et les acteurs de l'Éducation Nationale pour réfléchir sur l'accueil des 2-3 ans (dispositifs passerelles)
- **Soutenir le projet de création du lieu d'accueil** parents/enfants afin de proposer aux familles un lieu d'échanges et de rencontres.
- **Ouverture du point d'accueil unique** (PAIPE) fin 2004 pour simplifier les démarches d'inscription en structure collective petite enfance et faciliter l'accès à l'information pour tous.







Crèche Quivogne.



Le saviez-vous ?

- **27 970 habitants**, soit 6,3 % de la population lyonnaise pour l'un des plus petits arrondissements de Lyon.
  Prévision d'une **augmentation de 7 000 habitants** d'ici une dizaine d'années dans la zone du Confluent.
- Naissances : évolution constante depuis l'an 2000 avec un fléchissement en 2002.
- Cadres, professions intellectuelles : **32,5 %** ; professions intermédiaires : **27,9 %** ; employés : **26,5 %**.
- Taux de double activité : **50,6 %** de familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **143** familles monoparentales, soit 13,5 %.



Où confier vos enfants ?

❶ **Grolée**
30 places
12 quai Jules Courmont
Tél. 04.78.42.20.50

❷ **Quivogne**
22 places
32 rue Quivogne
Tél. 04.78.42.00.38

❸ **Perrache**
30 places
Centre d'échanges
Tél. 04.78.42.12.94

❹ **Sainte Hélène**
16 places
30 rue Sainte-Hélène
Tél. 04.78.37.65.23

❺ **Le cocon de Blandine**
20 places
7 rue Marc Antoine Petit
Tél. 04.78.37.25.95

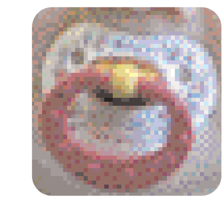
❻ **Les enfants du Jardin d'Ainay**
20 places
9 rue d'Enghein
Tél. 04.72.40.97.00

❼ **Célestine**
40 places
1 place des Célestins
Tél. 04.78.37.89.90

❽ **Éveil Matins**
16 places
32 rue de Condé
Tél. 04.78.42.69.35

❾ **Couffin Couffine**
36 places
1 rue Saint-François-de-Sales
Tél. 04.78.37.29.69

❿ **Quai des Ludes (ludothèque)**
42 quai Perrache
Tél. 04.78.37.13.48







L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 248 places, soit 6 % des places de la Ville de Lyon.
- 713 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 65 assistantes maternelles agréées pour 223 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Pas de garderie périscolaire le matin dans les écoles publiques ; garderies matin et soir dans les écoles privées.
- Accueil des enfants de plus de 4 ans à la MJC.
- 28 enfants de 3 à 4 ans accueillis dans les structures petite enfance.

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 128 enfants concernés.



Les défis du projet social et éducatif

- Amplitudes horaires : une seule structure répond actuellement à la demande des parents (30 %) avec un accueil jusqu'à 19 h.
- Accueil extrascolaire : exiguïté et manque d'espace extérieur pour les structures petite enfance. Besoin d'un investissement particulier.
- Accueil des enfants de familles primo-arrivantes sur l'arrondissement.
- Absence de lieux d'écoute et de rencontres parents/enfants.

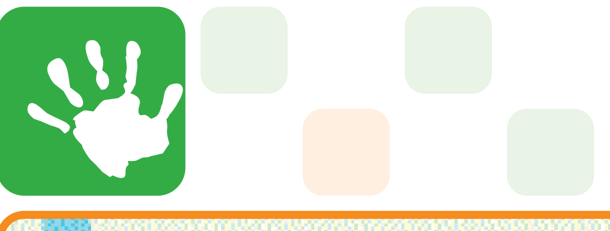


Quels prolongements ?

- **Ouverture du point d'accueil unique** (PAIPE) pour simplifier les démarches d'inscription en structure collective petite enfance et faciliter l'accès à l'information pour tous.
- **Donner une dimension d'observatoire au PAIPE** de façon à mieux appréhender les besoins des familles. L'inscription des nouveaux projets dans le projet social permettra d'apporter une réponse complémentaire à l'offre actuelle (amplitudes horaires, accueil de l'enfant différent, diversité d'accueil).
- **Prendre en compte le projet Lyon Confluence** pour programmer les équipements petite enfance et planifier les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) de Lyon.
- **Organiser des partenariats** avec les acteurs sociaux de l'arrondissement pour l'accueil des jeunes enfants des familles résidant dans les hôtels sociaux.









Crèche du Docteur Long.



Le saviez-vous ?

- **82 504 habitants**, soit 18 % de la population lyonnaise. Avec le plus fort accroissement entre les deux recensements de 1990 et 1999 **(+ 20 %)**, c'est l'arrondissement le plus peuplé. Cette croissance est due à un taux de construction très élevé.
- Naissances : progression constante depuis 2001, de 1 469 à **1 604** en 2003.
- Cadres et professions intellectuelles : **22,95 %** ; professions intermédiaires : **35,25 %** ; employés : **27,35 %**.
- Taux de double activité : **56,1 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **702** familles monoparentales, soit 16,2 %.



Où confier vos enfants ?

1 Docteur Long
35 places
104 cours du Dr Long
Tél. 04.72.68.73.61

2 François Gillet
30 places
9 rue François Gillet
Tél. 04.72.68.81.85

3 Jean Renoir
32 places
8 rue Jean Renoir
Tél. 04.72.12.14.00

4 Mini Crèche
22 places
162 rue Pierre Corneille
Tél. 04.78.95.21.83

5 Rochaix
50 places
62 rue Pr Rochaix
Tél. 04.72.68.75.70

6 Boileau
90 places
238 rue André Philip
Tél. 04.78.60.83.58

7 Montbrillant
40 places
1 rue Montbrillant
Tél. 04.72.68.90.25

8 Paul Diday
30 places
19 rue Paul Diday
Tél. 04.72.35.18.81

9 Dunoir
20 places
192 rue André Philip
Tél. 04.78.95.08.67

10 La Ronde Enfantine
20 places
1 rue Desaix
Tél. 04.78.60.83.73

11 Les Oursons
11 places
15 rue des Rancy
Tél. 04.72.61.86.59

12 Arlequin
58 places
258 rue Paul Bert
Tél. 04.72.91.65.33

13 Les Montchatons Lacassagne
12 places
173 avenue Lacassagne
Tél. 04.78.53.13.05

14 Les Montchatons Acacias
24 places
17 avenue des Acacias
Tél. 04.72.35.94.24

15 La Friponnerie
40 places
78 rue Antoine Charial
Tél. 04.72.68.70.84

16 Au Diapason
40 places
6 rue Diapason
Tél. 04.72.68.70.84

17 Pain d'épices
45 places
24 rue de la Métallurgie
Tél. 04.72.68.70.84

18 Les Bébés Bilingues
25 places
9 place Aristide Briand
Tél. 04.78.62.90.72

19 Les Lucioles
12 places
14 rue Guilloud
Tél. 04.72.11.42.06

20 Une Souris Verte
18 places
17 rue Saint-Antoine
Tél. 04.72.12.12.20

21 Le Jardin Couvert
12 rue Docteur Auguste Lacroix
Tél. 04.78.71.04.78

22 ARGEPEG
(groupe de parents et d'assistantes maternelles)
7 rue du Dr Bonhomme
Tél. 04.78.84.81.82

23 RAM Les P'tits bouts du 3e
285 rue André Philip
Tél. 04.78.62.35.77

Projets

24 Nové Josserand
40 places
4 passage Roger Bréchan
janvier 2005

25 Antoinette Vitton
30 places
40 bis cours Richard Vitton
mai 2005

26 Ferdinand Buisson
42 places
35 rue Ferdinand Buisson
mai 2005

27 RAM Professeur Florence
32 rue Professeur Florence
janvier 2005



Les défis du projet social et éducatif

- Croissance des naissances et forte dynamique de construction : comment satisfaire les demandes en horaires atypiques des familles arrivant dans l'arrondissement à la suite d'une mutation professionnelle ?
- Saturation d'accueil chez les assistantes maternelles.
- Accueil d'urgence pour les familles en situation d'insertion ou d'isolement. Le mode de garde est-il un frein au retour à l'emploi ?





L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 723 places, soit 19 % des places de la Ville de Lyon.
- 1 623 enfants accueillis.

Individuel

- 1 relais d'assistantes maternelles (RAM) La Maison Citrouille : 40 assistantes maternelles pour 82 enfants
- 377 assistantes maternelles agréées pour 1 249 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Accueil périscolaire matin et soir dans une seule école de l'arrondissement ; le soir dans toutes les écoles (sauf une).
- Accueil des enfants de plus de 3 ans pendant les vacances scolaires à la Maison des Jeunes.
- 200 enfants de 2 à 4 ans accueillis par les établissements petite enfance.

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 115 enfans concernés.



LIEUX D'ACCUEIL PARENTS/ENFANTS

- Le Jardin Couvert
- Ludothèque MJC Montchat



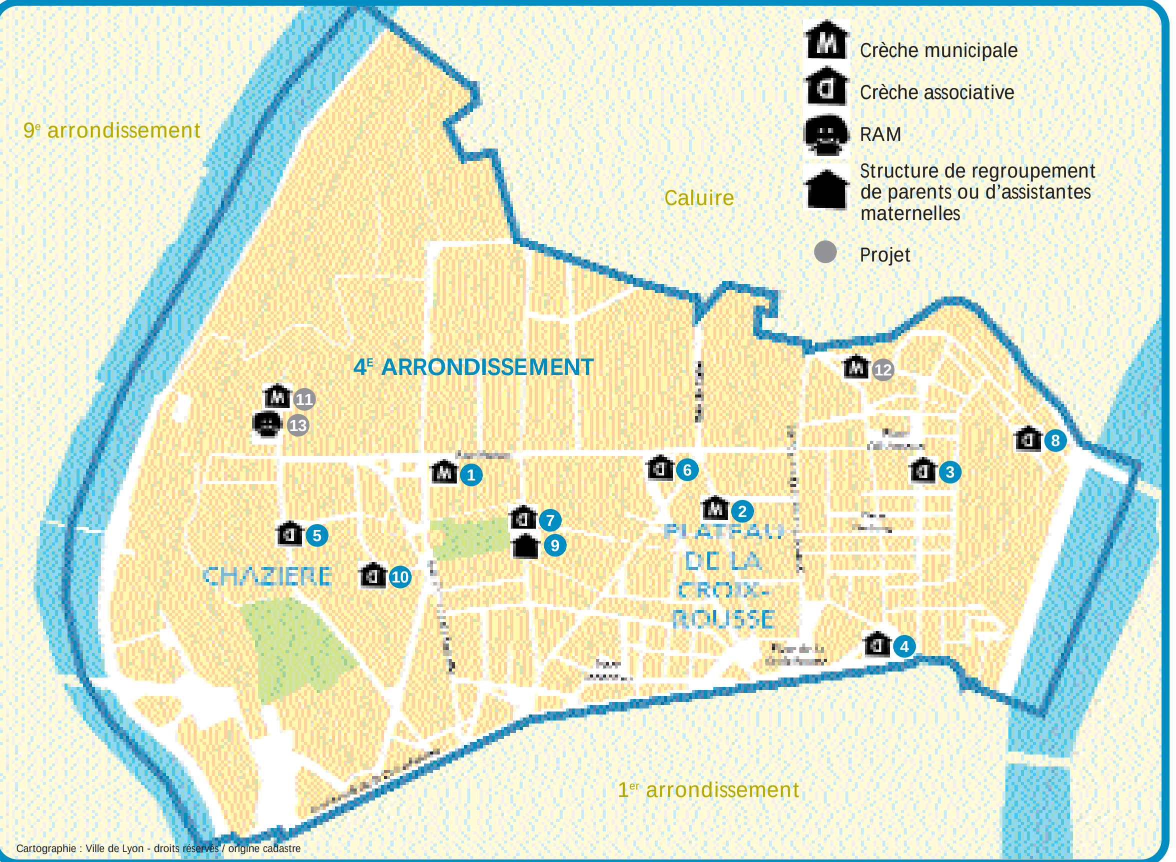
Quels prolongements ?

- **Diversifier l'offre** en équilibrant accueil collectif et accueil individuel.
- **Ouvrir un deuxième relais** d'assistantes maternelles.
- **Établir un partenariat avec le Conseil général** pour augmenter le nombre d'agréments des assistantes maternelles et en améliorer la gestion.
- **Travailler sur la pénurie des garderies périscolaires**, en tissant un partenariat avec l'Éducation Nationale (actions passerelles existantes ou à développer…).
- **Créer un point d'accueil unique** (PAIPE) pour simplifier les démarches d'inscription en structure collective petite enfance et faciliter l'accès à l'information pour tous.






Crèche Melba.



Le saviez-vous ?

- **33 781 habitants**, soit 7,6 % de la population lyonnaise. C'est l'un des arrondissements les plus peuplés au m².
- Naissances : une courbe en constante progression depuis 1998 ; **615 naissances** en 2002.
- Cadres et professions intellectuelles : **27,65 %** ; professions intermédiaires : **34,25 %** ; employés : **23,4 %**.
- Taux de double activité : **61,3 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **202** familles monoparentales, soit 12,4 %.



Où confier vos enfants ?

1 Hénon
50 places
87 rue Hénon
Tél. 04.78.29.14.45

2 Cuire
20 places
35 rue de Cuire
Tél. 04.78.29.28.21

3 Les Gones trotteurs
18 places
16 rue Dumont d'Urville
Tél. 04.78.30.90.80

4 Saint Bernard boulevard
53 places
171 boulevard de la Croix-Rousse
Tél. 04.78.28.22.70

5 Melba
45 places
61 rue Chazière
Tél. 04.78.30.87.62

6 Le Jardin de la Colline
16 places
54 boulevard des Canuts
Tél. 04.78.39.21.46

7 Parc Popy
33 places
33 rue Henri Gorjus
Tél. 04.78.30.94.90

8 Pirouette
20 places
75 rue Eugène Pons
Tél. 04.78.39.36.81

9 Assistantes maternelles de la Croix-Rousse
33 rue Henri Gorjus
Tél. 04.78.28.45.33

10 Centre social Croix-Rousse Plateau
25 places
27 rue Pernon
Tél. 04.78.29.90.44

Projets

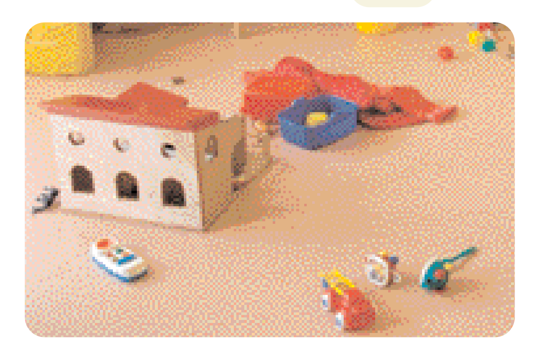
11 Pavillon Fougères
40 places
Impasse Chazière
juin 2005

12 Belfort Artaud
42 places
34 rue de Belfort
juin 2005

13 RAM Fougères
42 places
Impasse Chazière
juin 2005







L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 292 places, soit 8 % des places de la Ville de Lyon.
- 752 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 163 assistantes maternelles agréées pour 550 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Accueil périscolaire le soir dans toutes les écoles maternelles. Accueil matin et soir dans une seule école.
- 52 places en accueil extrascolaire dans les structures petite enfance en complément de l'offre des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 140 enfants concernés.





Les défis du projet social et éducatif

- Déséquilibre entre l'offre (le nombre d'assistantes maternelles n'a pas augmenté depuis 1997) et la demande.
- Saturation de l'accueil d'urgence.
- Développement de l'accueil occasionnel : comment favoriser la mixité sociale dans l'arrondissement ?
- Amplitudes horaires : forte demande pour les tranches 8 h-9 h et 18 h-19 h.
- Quel accueil extrascolaire, notamment pour les 3 ans ?

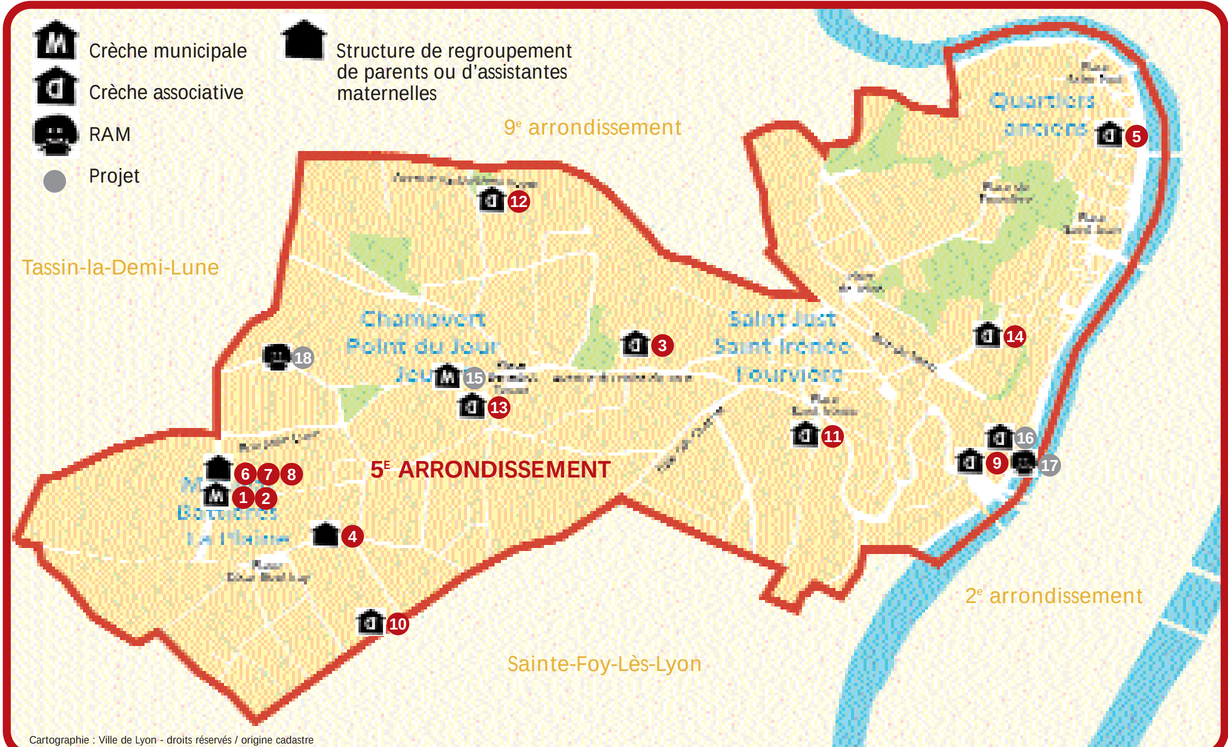
Quels prolongements ?

- **Cerner les besoins des usagers** en matière d'horaires par le biais du point d'accueil unique (PAIPE).
- **Ouvrir deux nouveaux établissements** municipaux.
- **Diversifier l'offre d'accueil** : projet de création d'un relais d'assistantes maternelles ; promotion de la garde partagée (en établissant une charte de qualité).






Crèche Eseinhower.



Le saviez-vous ?

- **46 972 habitants**, soit 10,5 % de la population. Augmentation de **2 %** entre les recensements de 1990 et 1999.
- Naissances : après une hausse en 2000, baisse en 2003.
- Cadres et professions intellectuelles : **22,15 %** ; professions intermédiaires : **31,77 %** ; employés : **29,65 %**.
- Taux de double activité : **57,6 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans. (52,2 % pour Lyon).
- **277 familles monoparentales**, soit 12,8 %



Où confier vos enfants ?

1 Eisenhower
40 places
42-48 avenue Eisenhower
Tél. 04.78.59.66.00

2 Eisenhower (ex halte)
20 places
42-48 avenue Eisenhower
Tél. 04.78.59.61.00

3 Les Cocons de l'ouest
62 places
30 avenue du Point du Jour
Tél. 04.78.25.90.41

4 Entraide Pierre Valdo
176 rue Pierre Valdo
Tél. 04.72.16.30.61

5 La Baleine
40 places
5 place du Petit Collège
Tél. 04.78.38.36.01

6 ADAMAR
42 av. Général Eisenhower
Tél. 04.78.59.36.39

7 La Courte Echelle
42 av. Général Eisenhower
Tél. 04.72.16.01.47

8 Le Petit Bois
42-48 av. Général Eisenhower
Tél. 04.78.59.32.64

9 Les P'tits malins
20 places
34 rue de la Quarantaine
Bât. B
Tél. 04.78.38.27.34

10 Le Chantoiseau
25 places
128 rue Commandant Charcot
Tél. 04.78.36.62.79

11 Allix
42 places
«Le Vieux Fort», 2 rue Sœur Bouvier
Tél. 04.72.32.03.18

12 Les vercoquins
20 places
70 rue de Champvert
Tél. 04.78.25.85.21

13 Trois petits points Centre social du Point du Jour
12 places
4 rue Joliot Curie
Tél. 04.78.25.55.89

14 Justin Justine
20 places
31 rue des Farges
Tél. 04.78.25.35.78

Projets

15 Maison Dufour
47 places
25 rue Joliot Curie
septembre 2005

16 Quarantaine
47 places
36 quai Fulchiron
septembre 2005

17 RAM Quarantaine
34 rue de la Quarantaine
décembre 2005

18 RAM Ménival
10 avenue de Ménival
septembre 2005



Les défis du projet social et éducatif

- Diversification de l'offre d'accueil régulier et d'accueil occasionnel selon les indicateurs socio-démographiques pour toucher les publics les plus fragiles. Quel accueil d'urgence ?
- Quel accueil périscolaire mettre en place dans un arrondissement marqué par un fort taux de double activité ?
- Accueil extrascolaire sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement en complément de l'offre de service des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).
- «Actions passerelles» entre maternelles et structures petite enfance pour intégrer en douceur les enfants de 2 à 3 ans à l'école et donner une place aux parents dans cette transition.



L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 297 places, soit 8 % des places de la Ville de Lyon.
- 724 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 203 assistantes maternelles agréées pour 560 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Accueil périscolaire tous les soirs dans la plupart des écoles maternelles.
- Accueil extrascolaire dans de nombreux établissements.

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 238 enfants concernés.

LIEU D'ACCUEIL PARENTS/ENFANTS

- Le jardin des Mûriers à la Maison municipale de l'Enfance.





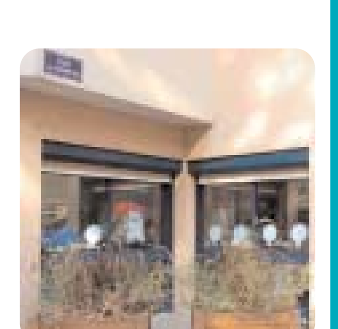
Quels prolongements ?

- **Établir une relation intergénérations** (maisons de retraite, clubs, conseils de quartier) en raison du grand nombre de personnes âgées hébergées dans des foyers résidences.
- **Inscrire les projets d'ouverture** des prochaines structures dans le projet social pour couvrir les besoins et les attentes des familles ; répondre en complémentarité de l'offre de service petite enfance actuelle (horaires, accueil de l'enfant différent…).









Crèche Charmettes.



Le saviez-vous ?

- **48 165 habitants**, soit 10,8 % de la population lyonnaise. C'est l'un des arrondissements les plus denses de la ville alors que près de 30 % de son territoire est occupé par le parc de la Tête-d'Or.
- Naissances : forte augmentation en 2000 (**+ 27 %**), avec maintien de la courbe jusqu'en 2003.
- Cadres et professions intellectuelles : **34 %** ; professions intermédiaires : **32 %** ; employés : **22 %**.
- Taux de double activité **54,5 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **115** familles monoparentales, soit 9,7 %.

Où confier vos enfants ?

1 Charmettes
30 places
100 rue des Charmettes
Tél. 04.78.24.51.22

2 Créqui
35 places
123 rue de Créqui
Tél. 04.78.52.15.92

3 Cuvier
40 places
131 rue Cuvier
Tél. 04.78.52.62.14

4 Masséna
20 places
109 rue Masséna
Tél. 04.78.24.51.01

5 Pierre Corneille
30 places
25 rue Pierre Corneille
Tél. 04.78.24.93.63

6 Pierrot et Colombine
40 places
99 rue Boileau
Tél. 04.78.24.31.03

7 Merlin Pinpin
15 places
19 rue Barrême
Tél. 04.78.89.05.99

8 Cadet Bretelle
17 places
101 rue Bossuet
Tél. 04.78.52.77.96

9 La Flûte Enchantée
20 places
56 rue Garibaldi
Tél. 04.78.89.22.81

10 Le Nid d'Anges
15 places
27, rue Louis Blanc
Place de l'Europe
Tél. 04.78.24.22.64

11 L'Océane
22 places
12 rue Notre-Dame
Tél. 04.72.74.13.86

12 Mini Home Frimousse
20 places
34 rue Waldeck Rousseau
Tél. 04.78.24.51.37

13 Capucine
35 places
103 rue Masséna
Tél. 04.78.24.40.70

14 Les Pitchounes du 6e (RAM)
85 rue Bossuet
Tél. 04.72.74.43.20



15 Cité Internationale
27 places
Quai Charles de Gaulle
décembre 2004

16 RAM Lafayette
197 cours Lafayette
juin 2005



L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 365 enfants, soit 10 % des places de la Ville de Lyon.
- 905 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 1 relais assistantes maternelles Les Pitchounes du 6e : 41 assistantes maternelles pour 95 enfants.
- 142 assistantes maternelles agréées pour 381 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Accueil périscolaire le soir dans les écoles maternelles ; le matin et le soir dans les écoles privées.
- Garderie périscolaire pour les 3 à 5 ans tous les soirs de 16 h 15 à 18 h 30 à la Maison de l'Enfance.
- Accueil extrascolaire pour les 2 et 3 ans scolarisés dans les structures petite enfance (50 enfants accueillis).

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 187 enfants concernés.



Les défis du projet social et éducatif

- Nombre d'assistantes maternelles insuffisant et tarifs élevés.
- Effet mosaïque des modes de garde : quelle continuité d'accueil pour les jeunes enfants ?
- Accueil occasionnel pour les familles dont un des deux parents est en congé parental : quelle fonction de dépannage ?
- Complémentarité des modes de garde et amplitudes horaires au regard du contexte socioprofessionnel.



Quels prolongements ?

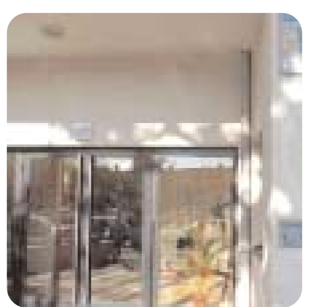
- **Développer la garde partagée à domicile** en complément de l'offre de service existante.
- **Développer le partenariat** avec les relais d'assistantes maternelles, les associations d'aide à domicile en mettant en place une charte de qualité.
- **Démarrer la réflexion sur la création du point d'accueil unique** (PAIPE) pour simplifier les démarches des familles.











Crèche Chocolatine.





Le saviez-vous ?

- **61 716 habitants,** soit 13,8 % de la population lyonnaise. Le 7e arrondissement enregistre la plus forte progression démographique après le 3e (+ 15 % entre les deux derniers recensements).
- Naissances : courbe en progression constante depuis 1998, **1 156 naissances en 2003**.
- Cadres et professions intellectuelles : **20,2 %** ; professions intermédiaires : **31,2 %** ; employés : **31,1 %**.
- Taux de double activité : **55,7 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **457 familles** monoparentales, soit 16,7 %.

Où confier vos enfants ?

1 Chevreul
40 places
78 rue Chevreul
Tél. 04.78.58.99.45

2 Debourg
40 places
52 rue du Rhône
Tél. 04.78.61.20.42

3 Lt Col Girard
35 places
14 rue Lt Col. Girard
Tél. 04.78.69.81.93

4 Servant
22 places
45 rue Raoul Servant
Tél. 04.78.72.66.39

5 Saint Lazare
24 places
6 bis rue St Lazare
Tél. 04.78.69.58.30

6 Saint Lazare Extension
20 places
2 rue du Repos
Tél. 04.72.71.30.27

7 Les Carpillons
18 places
7 rue Camille Roy
Tél. 04.78.69.95.77

8 Les Canaillous
32 places
25 rue Jaboulay
Tél. 04.72.73.00.21

9 Chocolatine
35 places
102 boulevard Yves Farges
Tél. 04.78.58.69.20

10 Les Septimousses
35 places
94 rue de Marseille
Tél. 04.78.61.74.94

11 Les Petits de la Guill'
12 places
«Le Renoir»
45 rue Rachais
Tél. 04.78.72.51.54

12 SOS Urgence Mamans
12 bis rue Jean-Marie Chavant
Tél. 04.78.50.38.96

13 Nicolas et Pimprenelle
13 places
92 Grande-Rue de la Guillotière
Tél. 04.78.61.17.87

14 Les P'tits Bouts
16 places
120 boulevard Yves Farge
Tél. 04.78.61.10.47

15 L'Océane des Merveilles
40 places
25 rue Victorien Sardou
Tél. 04.78.58.60.64

16 L'enfant Do (garde à domicile)
94 rue de Marseille
Tél. 04.72.71.09.61

17 L'Île des Enfants
30 places
7 Place des pavillons
Tél. 04.78.69.42.67

18 Gerludine
18 places
52 rue du Rhône
Tél. 04.78.72.49.62

19 Gribouille
27 places
46-48 rue Pré Gaudry
Tél. 04.37.37.25.95

20 RAM pouss'7
30 rue Renan
Tél. 04.72.76.27.26



21 Guillotière
52 places
134 Grande-Rue de la Guillotière
décembre 2004



L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 509 places, soit 13 % des places de la Ville de Lyon.
- 938 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 1 relais assistantes maternelles : Pouss 7 ouvert depuis mai 2004
- 373 assistantes maternelles agréées pour 813 enfants âgés de moins de 6 ans.

L'Enfant Do

- Service de garde d'enfants de 0-10 ans au domicile des parents par des «aides parentales» : organisation de garde partagée ; conseil aux familles pour l'élaboration du contrat de travail ; présentation à la famille de deux candidates sélectionnées ; soutien à la parentalité ; rôle de médiation…

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Fréquentation des restaurants scolaires supérieure à la moyenne du département
- Garderies périscolaires peu fréquentées : 4,33 % le matin et 12,75 % le soir.
- 112 places pour les 3 à 6 ans dans les centres de loisirs sans hébergement (CLSH).
- 139 enfants accueillis en extrascolaire par les structures petite enfance.

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 117 enfants concernés.

Les défis du projet social et éducatif

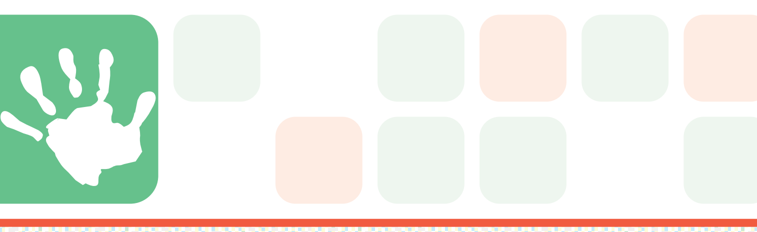
- Développement constaté du multiaccueil et de l'accueil horaire, répondant aux besoins des familles bi-actives.
- Accueil occasionnel peu développé : comment aider les familles en situation d'urgence, comment envisager le dépannage ?
- Accueil de l'enfant porteur de handicap sur des durées plus longues.
- Horaires atypiques.
- Accueil périscolaire presque inexistant : les assistantes maternelles sont très sollicitées. Comment utiliser les locaux des maternelles le mercredi pour les 3-4 ans, voire les 3-6 ans ?
- Comment favoriser la socialisation ? En tissant, par exemple, un partenariat entre une école maternelle (Jean Macé) et deux structures petite enfance (Chevreul et Les Carpillons).

Quels prolongements ?

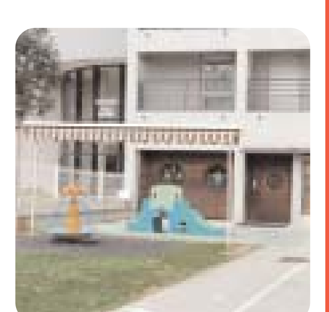
- **Inscrire les projets d'ouverture** des prochaines structures dans le projet social afin de mieux répondre aux attentes des familles.
- **Recenser les besoins** en ce qui concerne les horaires atypiques par le biais du point d'accueil unique (PAIPE) et travailler en complémentarité avec les différentes structures par quartiers.
- **Développer l'offre de service** du péri et de l'extrascolaire ; orienter la réflexion vers des montages innovants.
- **Rester vigilants** sur l'accueil en urgence.











Crèche De Laprade.



Le saviez-vous ?

- **70 276 habitants**, soit 15,8 % de la population lyonnaise.
- Naissances : la courbe est en hausse depuis 2002 ; **1 267** naissances en 2003.
- Cadres et professions intellectuelles : **13,5 %** ; professions intermédiaires : **30 %** ; employés : **33,5 %**.
- Taux de double activité : **46,4 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **780** familles monoparentales, soit 18,2 %.

Où confier vos enfants ?

1 De Laprade
30 places
25 rue Victor de Laprade
Tél. 04.78.74.88.09

2 Ranvier
45 places
2 passage Ranvier
Tél. 04.78.74.07.87

3 Saint Mathieu
35 places
51 rue Saint-Mathieu
Tél. 04.78.75.16.63

4 Saint Maurice
30 places
11 rue Saint-Maurice
Tél. 04.37.90.52.60

5 Weill
55 places
31 rue Audibert et Lavirotte
Tél. 04.37.90.52.70

6 Pierre Delore
55 places
58/60 rue Pierre Delore
Tél. 04.78.72.54.34
Tél. 04.78.72.57.09

7 Viviani
20 places
19 ter avenue Viviani
Tél. 04.78.74.18.02

8 Les P'tits gones du 8e
66 places
104 avenue Paul Santy
Tél. 04.78.01.43.43

9 Pom'Cannelle
20 places
10 bis rue Antoine Lumière
Tél. 04.78.75.82.96

10 Les Marmottes
24 places
11 rue Edouard Rochet
Tél. 04.78.77.36.76

11 Les Copains d'abord
25 places
177 route de Vienne
Tél. 04.78.75.85.42

12 Les petits Copains d'abord
22 places
177 route de Vienne
Tél. 04.78.75.85.42

13 Baby Nursery
15 places
33 rue Nieuport
Tél. 04.78.00.60.62

14 Les Coccinelles
30 places
86 rue Feuillat
Tél. 04.78.74.17.71

15 Lumière
42 places
144 avenue des Frères Lumière
Tél. 04.78.76.68.55

16 Barbusse
20 places
46-48 rue Henri Barbusse
Tél. 04.78.78.99.60

17 La ronde du 8e l'envolée (RAM)
134 rue Challemel Lacour
Tél. 04.37.90.01.81

18 La ronde du 8e Alouettes (RAM)
Rue des Alouettes
Tél. 04.37.90.66.38

19 La porte d'à Côté
48-50 rue Professeur Sisley
Tél. 04.78.00.11.29

20 Centre social des États-Unis
20 places
73 rue Jean Sarrazin
Tél. 04.78.74.50.29

21 Graines de Malice Centre social Mermoz
20 places
1 rue Joseph Challier
Tél. 04.78.74.26.78

22 Centre social Laennec
20 places
63 rue Laennec
Tél. 04.37.90.56.05

Projet

23 Maison de l'Enfance de Monplaisir
45 places
3 rue du Premier Film
septembre 2005







L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 642 enfants, soit 17 % des places de la Ville de Lyon.
- 1 186 enfants accueillis en un an.

Individuel

- Deux Relais assistantes maternelles (RAM) La ronde du 8e :
  L'Envolée : 35 assistantes maternelles pour 60 enfants.
  Alouettes : 50 assistantes maternelles pour 110 enfants.
- 255 assistantes maternelles agréées pour 716 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

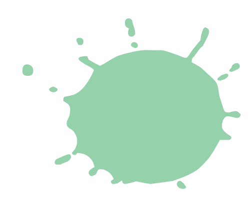
- Accueil périscolaire le matin et le soir dans 16 écoles maternelles ; le soir uniquement dans 3 écoles.
- Accueil extrascolaire très limité pour les 3-4 ans ; accueil à partir de 4 ans dans les centres de losirs sans hébergement de Lyon (30 places par établissement, dans 4 établissements).
- 162 enfants accueillis dans les structures petite enfance.

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 277 enfants concernés.

•LIEUX D'ACCUEIL PARENTS/ENFANTS

- La Porte d'à Côté, rue Paul Sisley (dans les locaux de la Maison de l'Enfance de Monplaisir).
- 1 lieu en projet dans le quartier des États-Unis.



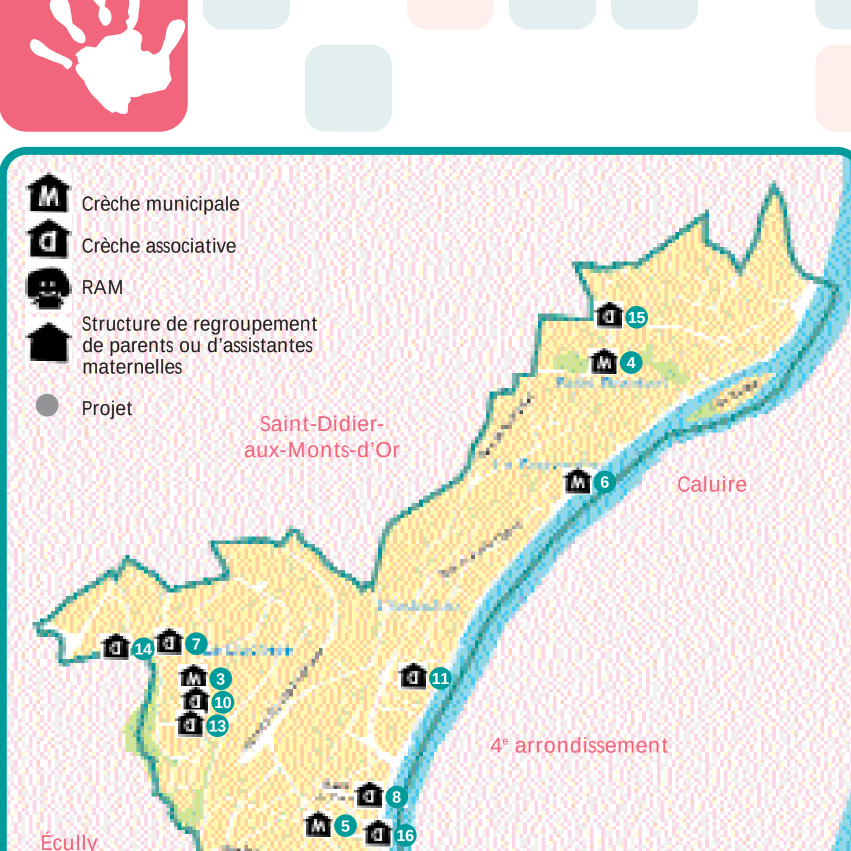
Les défis du projet social et éducatif

- Répartition de l'accueil occasionnel et de l'accueil en urgence sur l'ensemble du territoire, ou comment conserver une grande souplesse d'accueil et des amplitudes horaires plus larges.
- Analyse de l'effet de la prestation de service unique sur le taux de fréquentation horaire des établissements. Étude de la complémentarité entre les modes d'accueils collectif et individuel.
- Accueil péri et extrascolaire : comment renforcer l'offre d'accueil des 3-6 ans, et plus particulièrement celle des 3-4 ans pour l'extrascolaire ? Quelles formes d'accueil périscolaire organiser dans les écoles maternelles, en complément de l'offre existante, et sous quelles conditions ?

Quels prolongements ?

- **Travailler en partenariat** et en réseau avec l'Éducation Nationale et le secteur petite enfance.
- **Formaliser les actions passerelles.**
- **Renforcer l'accueil** de l'enfant porteur de handicap en restructurant 5 établissements ; développer le partenariat avec les parents et avec les institutions qui assurant le suivi thérapeutique
- **Maintenir le dialogue** avec les professionnels de l'insertion pour permettre un accompagnement et un suivi adapté aux situations des familles.
- **Poursuivre la réflexion** sur la nécessité d'une structure itinérante dans le quartier des États-Unis : comment éviter l'exclusion de certaines familles éloignées des lieux de socialisation et préparer parents et enfants à la séparation et à la socialisation des tout-petits ?







Crèche Chrysalide.



Où confier vos enfants ?

❶ Barthélémy Buyer
30 places
194 avenue Barthélémy Buyer
Tél. 04.78.36.60.65

❷ Champvert
35 places
2 rue Frère Benoit
Tél. 04.78.25.04.81

❸ Duchère
25 places
236 avenue du Plateau
Tél. 04.78.35.36.71

❹ Saint Rambert
65 places
2 bis rue Marc Boëgner
Tél. 04.78.83.72.60

❺ Tissot
76 places
1 rue Tissot
Tél. 04.78.83.76.84

❻ Sauvagère
45 places
24 bis quai Paul Sédaillan
Tél. 04.37.64.61.97

❼ Baby Duch (RAM)
213 boulevard de la Duchère
Tél. 04.78.66.03.10

❽ Baby 9 (RAM)
5 rue Mazaryk – cage B
Tél. 04.72.85.04.54

❾ Baby Loup (RAM)
Rue Sergent Michel Berthet
Tél. 04.72.19.42.46

❿ Le Jardin des Enfants
24 places
106 rue Jean Fournier
Tél. 04.78.47.44.76

⓫ L'ours en Peluche
35 places
21 rue Emile Duport
Tél. 04.72.53.91.13

⓬ Chrysalide
54 places
16 boulevard Saint-Exupéry
Tél. 04.37.64.21.93

⓭ Le P'tit Baluchon
24 places
235 avenue du Plateau
Tél. 04.78.35.31.33

⓮ Centre social Duchère Sauvegarde
12 places
572 av. de la Sauvegarde
Tél. 04.78.35.77.47

⓯ Centre social Saint Rambert
30 places
70-72 rue des Dr Cordier
Tél. 04.78.83.98.76

⓰ Centre social de Vaise – Babychou
15 places
1 rue Roger Salengro
Tél. 04.78.83.71.34

Projet

⓱ Saint Pierre de Vaise
35 places
26 bis rue Saint-Pierre-de-Vaise
avril 2005

Le saviez-vous ?

- **47 029 habitants**, soit 10,56 % de la population lyonnaise, avec une faible densité. 26 % de la population a moins de 20 ans.
- Naissances : une courbe en « dent de scie » entre 1998 et 2003, de 832 à **828** naissances.
- Cadres et professions intellectuelles : **10,2 %** ; professions intermédiaires : **25,8 %** ; employés : **35 %**.
- Taux de double activité : **40,4 %** des familles avec enfants de moins de 6 ans (52,2 % pour Lyon).
- **227 familles** monoparentales, soit 8,4 %.





L'offre de service

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Collectif

- 470 enfants, soit 12 % des places de la Ville de Lyon.
- 849 enfants accueillis en un an.

Individuel

- 3 relais assistantes maternelles
  Relais Baby 9 : 58 assistantes maternelles pour 146 enfants
  Relais Baby Loup : 53 assistantes maternelles pour 60 enfants.
  Relais Baby Duch : 27 assistantes maternelles pour 43 enfants.
- 261 assistantes maternelles agréées pour 479 enfants de moins de 6 ans.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- Garderie périscolaire le soir dans toutes les écoles.
- 43 % d'enfants de moins de 6 ans fréquentent les centres de loisirs sans hébergement (CLSH).
  Saint Rambert et le Plateau représentent 60 % de l'accueil en centres de loisirs sans hébergement (CLSH).
- 130 enfants accueillis dans les structures petite enfance.

SCOLARISATION DES 2-3 ANS

- 312 enfants concernés.





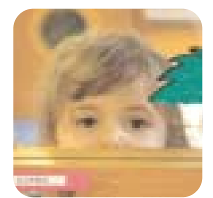
Les défis du projet social et éducatif

- Comment faciliter la socialisation des enfants et encourager la mixité sociale en soutenant l'offre de service en accueil occasionnel ?
- Demande de garde à temps plein croissante, compte tenu des aménagements urbains en cours à Vaise ou futurs à la Duchère.
- Attentes des parents en situation d'insertion, (horaires décalés, travail intérimaire et à temps partiel, stages…) et travailler, en priorité, sur l'accueil en urgence.
- Actions proposant un accompagnement à la parentalité, un soutien aux savoir-faire parentaux (projet ludothèque à la Duchère, réactivation du lieu de rencontre parents-enfants «Trottinette» dans le quartier Saint-Rambert…).

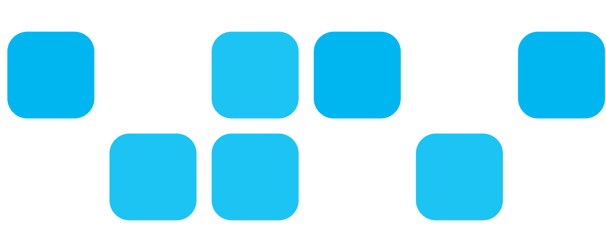


Quels prolongements ?

- **Approfondir la question de l'accueil** des 2-3 ans et le partenariat avec l'école maternelle pour enrayer le recul de la scolarisation des moins de 3 ans.
- **S'assurer du bon fonctionnement** du point d'accueil unique (PAIPE).
- **Inscrire les projets** d'ouverture des prochaines structures dans le projet social afin de couvrir les besoins des familles ; compléter l'offre de service petite enfance actuelle (horaires, accueil de l'enfant différent…).
- **Compléter l'offre de service** des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) en accueillant des enfants ayant auparavant fréquenté les structures d'accueil.
- **Approfondir la question** des assistantes maternelles au chômage dans certains quartiers ; aider les familles en situation de précarité à financer ce mode de garde.





Direction de l'enfance
04 72 10 30 30
Hôtel de ville
place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

Adresse physique du service
1 quai Jules Courmont 69002 Lyon

198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
(à partir de mi décembre)





www.lyon.fr

